

## **Conseil Municipal du 6 janvier 2024 à Entraunes**

La séance est ouverte à 14h00.

### Présents :

Mesdames Léonie Ferran, Marie Final, Jeannine Massiera, Messieurs Frédéric Auzias, Emile Giovanneschi, Stéphane Léopold, Jean-Paul Mandine, Jérôme Mansons, Pierre Tardieu.

### Absents :

Messieurs Yves Payan et Bernard Puverel.

### **1 - Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2023**

Après lecture par le Maire, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

### **2- Attribution d'un chèque cadeau pour l'agent en CUI**

Le Maire propose d'allouer un cadeau de fin d'année sous la forme de chèque cadeau « Décathlon » à l'agent contractuel en CUI qui est en poste. Ce chèque cadeau d'un montant de 360,00 € permet de compenser le CIA qui ne peut être attribué à un agent en CUI.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – Programme de voirie DCA 2023**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude préliminaire du programme de voirie communale 2023 qui s'élève à 26 403,50 € HT. Ce programme permettrait de réaliser des travaux :

- Création de fourreaux de réservation pour l'enfouissement des réseaux Eclairage Public et basse tension le long du chemin communal du Clot et réfection des enrobés ;
- Travaux d'entretien de la route des Louiqs à Estenc.

La maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la CCAA.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – Demande de subvention à la Région pour le projet de travaux favorisant la régénération du mélèze dans les parcelles 6 et 7p de la forêt communale du bois d'Estenc**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux favorisant la régénération du mélèze dans les parcelles 6 et 7p de la forêt communale. L'opération consisterait à réaliser sur 3 hectares, l'élimination des bois noirs, essences concurrentes bloquant la régénération du mélèze ainsi que le décapage du sol pour favoriser l'installation des semis de mélèze.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de la Région Sud d'un montant de 13 590,00 € sur un coût total du projet de 22 650,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

**5 – Demandes de subventions au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux favorisant la génération du mélèze et pour la valorisation de bois façonnés (bois d'Estenc).**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en œuvre de travaux sylvicoles afin de favoriser la régénération naturelle de mélèze sur les parcelles 6 et 7p.

Les interventions consistent à éliminer le bois noir (sapin, épicéa) bloquant la régénération naturelle ainsi que la réalisation de placette de décapage afin de favoriser la germination des graines de mélèze.

L'objectif est l'amélioration des peuplements forestiers sur une surface de 3ha.

Le montant total du projet s'élève à 22 650,00 € HT. Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 4 530,00 €.

**Adopté à l'unanimité**

**6 – SICTIAM : abonnement profil acheteur – plateforme de dématérialisation des marchés publics**

Le Maire rappelle au conseil municipal que :

Le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi composé de collectivités publiques locales, établissements publics de coopération intercommunale et autres établissements publics de différentes tailles et catégories, compétent pour réaliser des missions d'ingénieries numériques pour le compte de ses membres adhérents, permettant ainsi de mutualiser les ressources, l'ingénierie et les compétences, de dégager des marges de manœuvre et de constituer un outil de solidarité territoriale en matière d'aménagement numérique du territoire, de distribution publique d'électricité, de distribution publique de gaz, d'éclairage public, de maîtrise de l'énergie et de développement d'énergies renouvelables, mettant ainsi en œuvre une politique globale et cohérente en termes de numérique et d'énergie conformément aux objectifs du Green Deal et Smart Deal portés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Le SICTIAM exerce également des compétences à la carte transférées par ses membres, notamment en Le plan de services en annexe a pour objet de définir les modalités de souscription et d'utilisation du profil acheteur proposé par le SICTIAM à ses adhérents dans le cadre de son catalogue de services.

Le profil acheteur prend la forme d'un espace privé disponible sur la plate-forme « marchés-sécurisés.fr », accessible via une authentification. Il permet de remplir les exigences du Code de la commande publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 et plus particulièrement de l'arrêté du 22 mars 2019 relatifs aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs.

Le périmètre des prestations du présent plan de services relatif à l'abonnement au profil acheteur comprend :

- La maintenance du produit ;
- Le support 2<sup>nd</sup> niveau ;
- Le support 1<sup>er</sup> niveau SICTIAM ;
- L'hébergement.

**Adopté à l'unanimité**

## 7 – Modification du nom de l'auberge d'Entraunes

Le Maire, en accord avec les nouveaux gestionnaires, propose de renommer l'auberge Roche Grande et de la désigner sous le nom d'auberge du Val d'Entraunes. Il explique qu'elle devrait être ainsi mieux répertoriée sur les sites internet sous ce nom.

Il invite les membres du Conseil Municipal, à y réfléchir et à apporter leur décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

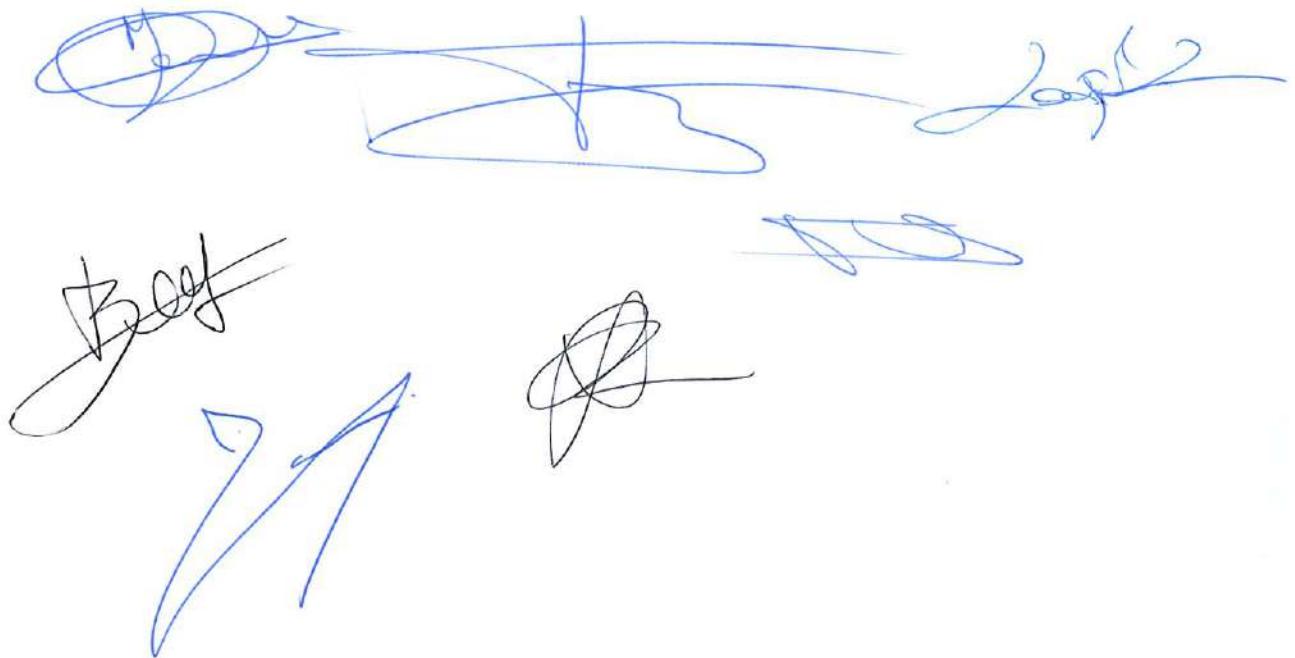
## 8 – Présentation de l'avant-projet de la Gloriette

Le Maire a convié Monsieur Benoît De Cillia, architecte à Puget-Théniers, à présenter un avant-projet de reconstruction de la Gloriette. Après avoir diffusé l'avant-projet, les membres du conseil municipal ont confirmé que celui-ci correspondait à leurs attentes.

## 9 – Point sur l'adressage

Le Maire rappelle qu'il est important d'avancer sur l'adressage. Il propose que des conseillers municipaux se réunissent et travaillent sur le dossier dans les jours à venir.

La séance est close à 17h.



## **Conseil Municipal du 10 novembre 2023 à Entraunes**

La séance est ouverte à 18h.

### **Présents :**

Mesdames Léonie Ferran, Marie Final, Jeannine Massiera, Messieurs Frédéric Auzias représenté par Jean-Paul Mandine, Emile Giovanneschi représenté par Stéphane Léopold, Stéphane Léopold, Jean-Paul Mandine, Jérôme Mansons, Yves Payan, Bernard Puverel représenté par Yves Payan, Pierre Tardieu.

### **1 - Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023**

Après lecture par le Maire, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

### **2- Révision libre des attributions de compensation**

Le Maire rappelle que, depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique, chaque commune reçoit une attribution de compensation égale à sa part des produits de fiscalité des professionnels. Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation. Également, chaque transfert de compétences donne lieu à correction des attributions de compensation à hauteur du montant net des charges transférées. Ceci est la composante dite « charge » de l'attribution de compensation.

Ainsi il rappelle que la CLECT s'est réunie le 18 novembre 2022 afin d'évaluer les charges transférées à la date du transfert des compétences « zone d'activités économique », « mobilité » et « infrastructure de recharge pour véhicules électriques ». Compte-tenu des évolutions des charges nettes observées depuis les transferts de compétences, le Conseil Communautaire a décidé de s'éloigner des conclusions du rapport de la CLECT et de procéder à une révision libre des attributions de compensation, telle que prévue à l'article 1609 nonies C point V 1<sup>o</sup>bis du Code Général des Impôts.

Aussi le Maire propose au conseil municipal d'approver le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de cette révision libre à compter de 2023 tel que présenté en annexe et d'approver le montant de l'attribution de compensation pour la commune, résultant de la mise en œuvre de cette révision libre à compter de 2023, tel que présenté en annexe.

### **Adopté à l'unanimité**

### **3 – Décisions modificatives budgétaires**

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions budgétaires modificatives du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement tel que présentés sur les tableaux suivants :

## Section de fonctionnement

Article	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
611	3 000,00	
6232		3 000,00
611	3 000,00	
6283		3 000,00
<b>611</b>	<b>3 280,00</b>	
<b>64168</b>		<b>3 200,00</b>
<b>6558</b>		<b>80,00</b>
<b>Total</b>	<b>9 280,00</b>	<b>9 280,00</b>

Article 6232 : augmente de 3 000,00 € pour pouvoir assurer les vœux de fin d'année.

Article 6283 : augmente de 3 000,00 € pour pouvoir financer l'entretien des locaux.

Article 64168 : augmente de 3 200,00 € pour pouvoir assurer les charges et salaires du personnel.

Article 6558 : augmente de 80,00 € pour pouvoir assurer d'autres dépenses obligatoires liées aux charges et salaires du personnel.

## Section d'investissement

Article/opération	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2128/198	15 000,00	
2128/165		15 000,00
238/199	30 000,00	
2031/195	20 000,00	
21316	12 200,00	
2128/198	3 000,00	
2135/169		65 200,00
2111	5 000,00	
2135/197		5 000,00
<b>Total</b>	<b>85 200,00</b>	<b>85 200,00</b>

Article 2128 : augmentation du budget pour l'aménagement de l'auberge.

Article 2135 : avenant concernant la rénovation des façades de l'église entraînant un coût supplémentaire.

Article 2135 : prévision d'augmentation du budget concernant le projet de « Requalification ancienne mairie ».

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Renouvellement des conventions de pâturage**

Le Maire expose au conseil municipal que les conventions pluriannuelles de pâturage arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Il propose d'établir pour chacune d'entre elle :

- Une convention pluriannuelle pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- De fixer les montants de locations pour l'année 2024 (voir tableau ci-dessous) ;
- De revaloriser les loyers chaque année selon la variation de l'Indice National des Fermages (INF).

	<b>Loyer 2024</b>
Quartier la Cuosta	150,00 €
Groupement pastoral de l'Estrop – quartier Garetton-Aiglières-Laussion	1 848,00 €
Groupement pastoral de l'Estrop – quartier Villard-Fraccia	1 000,00 €
Groupement pastoral de l'Estrop – quartier Estrop	200,00 €
Groupement pastoral de l'Estrop – Devens d'Estenc	225,00 €

### **Adopté à l'unanimité**

#### **5 – Point sur la déchèterie**

Le Maire informe le conseil municipal du nouveau fonctionnement de la déchèterie d'Entraunes.

Suite à la modification des règles de collecte des encombrants par la CCAA et son prestataire UNIVALOM, les déchets de petites tailles, facilement transportables, ne sont plus acceptés au dépôt relais d'Entraunes et doivent être déposés en déchèterie à Valberg ou Puget-Théniers avec une carte d'accès nominative obligatoire.

De ce fait, à partir d'aujourd'hui, le dépôt relais n'ouvrira que les vendredis après-midi de 13h30 à 16h30 en présence de l'agent technique de la mairie. L'accès au dépôt relais est réservé aux habitants de la commune (pas d'usage professionnel).

Le local à cartons ne pourra plus être utilisé et sera remplacé par des bacs pour les professionnels. En contrepartie il est à l'étude des changements de containers avec un doublage de volume sur Estenc et Entraunes pour minimiser les déplacements. Il est aussi possible qu'il y est au pied de village des containers supplémentaires.

Le fonctionnement concernant les gravats et les déchets verts (gestion communale) ne changera pas.

#### **6 – Point sur les travaux**

Maison Blanc : les travaux intérieurs avancent.

Eglise : les fenêtres ont été posées.

Pont d'Estenc : les madriers sont à changer.

Travaux reportés en 2024 :

- Mur de l'église d'Estenc ;
- Confortement du sentier des belvédères du Château.

Le pylône Free à Estenc est installé mais n'est pas encore en service.

## 7 – Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de dérogation pour prolonger le CUI de l'agent postal a été faite. Il propose de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités de trois mois dans l'attente de la réponse de pôle emploi qui ne sera pas effective avant mi-janvier 2024.

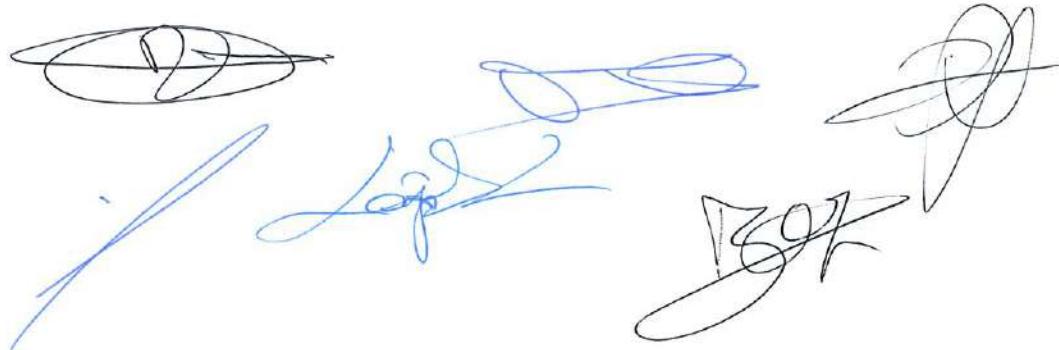
### Adopté à l'unanimité

- Auberge Roche Grande : suite à l'appel à projet (retour des dossiers le 17 novembre 2023, les candidats seront reçus pour un entretien professionnel le lundi 20 novembre 2023). Le Maire invite les membres du conseil municipal à y participer. A la suite de cet entretien le candidat sera sélectionné. Le Maire est autorisé à les informer des décisions retenues et à établir une convention de location.

### Adopté à l'unanimité

- Demande d'autorisation de stages de plongée sous glace en apnée dans le lac d'Estenc : préparation d'un arrêté en cours.
- ONF : l'ONF propose un prix de retrait de 30 730,00 € sur la coupe prévue en 2024 au Devens d'Estenc. Une réunion est à prévoir avec l'ONF.
- Transport : le Vice-Président de la région en charge des transports est venu en mairie s'entretenir avec le Maire le 17 novembre 2023. Il a bien compris la problématique de la commune en matière de transports publics liée à sa situation géographique. Il va demander à ses services de trouver des solutions pour reprendre la desserte d'Entraunes.

La séance est close à 22h45.

A photograph of five handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures are cursive and vary in style, representing the signatures of the council members.